

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit,
Le vingt et un février, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, BEAUREPAIRE, LE PAPE, DONNE, DESSAUVAGES, GILLET, LOILLIEUX, DAGUIZE, GUGLIELMI, DEUX, CHESNEAU, SAILLANT, POUSSET, BOUYER, FRAUX, JARDIN, PRUKOP, LEVESQUE, CAZIN, SIMON, CHUPIN, BELLIOU, CARNAC, TRICHET, CORNETI, DUBOIS.

Date de convocation

15 février 2018

A l'exception de : Madame HUCHET
Monsieur ALLANIC a donné pouvoir à Monsieur GILLET.
Madame RUSSELL a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CHERON a donné pouvoir à Monsieur SAILLANT.
Monsieur ROBIN a donné pouvoir à Monsieur BELLIOU.
Madame BERTHELIER a donné pouvoir à Madame CARNAC.

Date du
Conseil Municipal

21 FEVRIER 2018

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur CHESNEAU est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 27

Votants ----- 32

5/ QUAI DES ARTS – SAISON 2017/2018 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOUFFLERIE, SCENE CONVENTIONNEE DE REZE – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

EXPOSE :

Quai des Arts propose à ses abonnés de la saison 2017/2018 la possibilité d'assister à deux représentations du nouveau spectacle du Cirque Plume, invité par la Soufflerie - scène conventionnée de Rezé en mars et avril 2018.

Un quota total de 200 places a été réservé sur les représentations du samedi 31 mars et du dimanche 8 avril 2018.

Une convention fixant les modalités de l'accord convenu entre la Soufflerie - scène conventionnée de Rezé et Quai des Arts pour la Ville de Pornichet a été approuvée lors du Conseil Municipal du 30 juin 2017.

Lors de la campagne d'abonnement, la demande des abonnés a été tellement forte pour ce spectacle que Quai des Arts a sollicité la Soufflerie pour obtenir des places supplémentaires afin de satisfaire la demande de ses abonnés.

La Soufflerie - scène conventionnée de Rezé propose 2 places supplémentaires le 31 mars et 50 places pour la séance du jeudi 19 avril 2018 à 20h30, ce qui porte le quota total à 252 places.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Soufflerie - scène conventionnée de Rezé et la Ville de Pornichet.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

Publié le :

Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR

DELIBERATION :

- ⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
- ⇒ Vu la délibération n°17.06.22 du Conseil Municipal en date du 30 juin 2017,
- ⇒ Vu le projet d'avenant n°1 à la convention de partenariat ci-annexé,
- ⇒ Vu l'avis de la Commission culture - patrimoine en date du 13 février 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat entre la Soufflerie - scène conventionnée de Rezé et la Ville de Pornichet.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à le signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les dépenses et recettes sont inscrites au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification.